



LE SAINT PAULAIS

BULLETIN INFO n° 73 : Mars-Avril-Mai-Juin-Juillet 2019

SOMMAIRE

- I **Extraits des conseils municipaux**
- II **Associations**
- III. **Informations communales et diverses**
- IV. **Agenda**

I Extraits des conseils municipaux

RUE DE LA SOURCE

Le compte-rendu est donné d'une réunion avec le Maître d'œuvre pour le projet de la rue de la Source : enfouissement des réseaux, eaux pluviales, assainissement, eau de La Loire (pour un tronçon d'environ 200m).

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Monsieur le Maire présente le diaporama de l'agglomération se résumant à :

- Aide à la construction de logements locatifs sociaux,
- Aide à la réhabilitation et l'adaptation du parc locatif social,
- Aide à l'acquisition foncière et immobilière,
- Aide aux primo-accédant pour l'achat d'un logement ancien, les maisons retenues seront celles construites avant 1960 dans le centre bourg.

PROGRAMME 2019 « Rénovation du réseau d'éclairage public »

Le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

Eclairage public rénovation programme 2019

Rue de la Sermonière, Rue du Prieuré, Allée des Noisetiers, et Allée des Peupliers

Montant de l'opération : 14 087,59€ H.T

Taux du fond de concours : 50% de 14 087,59€

Montant du fonds de concours à verser au SIEMML / 7 043,80€ H.T

INVESTISSEMENTS 2019

Les investissements 2019 se résument à : Voirie dans le bourg, Maîtrise d'oeuvre Rue de la Source, Eclairage des lotissements, étude par le CAUE : logement de groupes, achat voiture, réparation tracteur, achat de terrain : zone d'activité, accessibilité : aire naturelle, salle des sports, toilettes publiques, cantine, restaurant, matériel restaurant, cimetière, foot : bâtiments,

grillage, sablage, terrain synthétique, éclairage salle des sports, salon de coiffure, Mairie- cantine, réparation des cloches.

ZERO PESTICIDE - CIMETIERE

Le Syndicat Layon Aubance Louets a réalisé la visite du cimetière et des rues du bourg. Il préconise un engazonnement le long de l'église, côté parking. Dans le cimetière, l'allée principale étant très tassée et compacte, il paraît difficile d'engazonner. Cette allée pourrait être enrobée ainsi que l'allée du milieu qui lui est perpendiculaire. Proposition est faite de mettre des plantes fleuries au pied des murs. Le paillage est une solution à privilégier contrairement aux systèmes de bâches ou aux ardoises concassées.

ANTENNE ORANGE

La société Orange a 6 mois pour se brancher sur l'antenne à partir de son montage. Les 3 autres opérateurs (Free, Bouygues et SFR) ont, quant à eux, un délai maximum de 2 ans.

INCIVILITE

Le Conseil étant responsable de la sécurité dans la commune (il doit protéger les biens et les personnes) ; c'est pourquoi, de manière préventive il met en place un système de fermeture de l'aire naturelle à partir de 23h,

II Associations :

Familles rurales

Bibliothèque

De nouveaux livres ont été achetés : romans, BD adultes et enfants... Venez les découvrir aux horaires d'ouverture suivants : mercredi 16h - 18h et le samedi 10h30 - 12h30 ; prêt des livres gratuit.

La boîte à livres (sur le parking de la mairie) reste à disposition de chacun, possibilité de prendre des livres ou d'en déposer. Vous y trouverez également l'hebdo Synergences.

Une carte unique va être mise en place elle permettra de bénéficier du réseau des 31 bibliothèques et relais lecture de l'Agglomération. Une « carte unique » pour les bibliothèques, de quoi s'agit-il ? L'Agglomération du Choletais met en place une « carte unique » permettant à tous les habitants du territoire d'avoir accès aux 525 000 documents référencés, que ce soit des livres, cd, dvd ou encore des périodiques, quelle que soit la bibliothèque qu'ils ont l'habitude de fréquenter. Comment fonctionne cette « carte unique » ? Les utilisateurs des bibliothèques pourront emprunter dans les 31 structures à savoir : la médiathèque Élie Chamard, les 24 bibliothèques du territoire, les cinq relais lecture présents dans les quartiers de Cholet et la bibliothèque universitaire. Ils pourront également réserver en ligne sur le portail dédié : e-changes. cholet.fr et demander la mise à disposition d'un ouvrage dans la bibliothèque de leur choix. Un habitant de St Paul pourra ainsi réserver un livre de la bibliothèque de Saint-Léger-sousCholet et le récupérer à la bibliothèque de Trémentines, commune dans laquelle il travaille.

Gym

Les cours vont reprendre en septembre, dans la salle de sports le lundi de 20h30 à 21h30 ; ils sont donnés par une personne agréée. Possibilité de participer gratuitement les deux 1^{er} cours

CSSP BASKET

Reprise des entrainements à SAINT PAUL DU BOIS :

- * U13/U15 le 27/08 /2019
- * Ecole de basket (Babys, U9 et U11) le 4/09/2019
- * U18 & Séniors à définir

- Disco du CSSP le 26 Octobre 2019 à Somloire
- Renseignements et inscriptions pour la pratique du basket : cssp.basket@gmail.com

III Informations communales :

SECRETARIAT DE MAIRIE : horaires d'été :

Jusqu'au 24 Août 2019, le secrétariat sera ouvert tous les après-midi de 13h30 à 17h et fermé le samedi matin

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

AIRE NATURELLE

La baignade sera surveillée de 14h00 à 19h00 du 6 juillet au 17 Août 2019 sauf le mardi. En dehors de ces horaires la commune se dégage de toute responsabilité.

3 malles à jeux sont à disposition à l'aire naturelle.

La baignade est interdite, le dimanche 18 Août en raison de la mise en place du feu d'artifice

MSAP

Maison des Services au Public : des permanences au Centre Socioculturel, pour vous aider dans vos démarches administratives concernant la CAF, CPAM, MSA, FNATH, CARSAT...

Tél : 02.41.75.42.70



PERTURBATIONS DE LA TNT PAR DES EOLIENNES

Des plateformes d'information sont à disposition du public : assistance.recevoirlatnt.fr

Tél : 0970 818 818 (appel non surtaxé)

CHOLETBUS :

Le réseau de transport a évolué, l'extension de réseau est avant tout bâti autour des besoins scolaires mais est également ouvert à tous. Pour toute information, contacter l'espace Choletbus

Tél : 02.41.62.65.65 ; E-mail : accueil.tpc@choletbus.fr; site internet : www.choletbus.fr



BRULAGE DES DECHETS : INTERDITS



L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. Au-delà des possibles générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Ainsi, il est interdit de brûler vos déchets.

BROYAGE DE DECHETS VERTS

Les branchages devront avoir un diamètre inférieur ou égal à 130mm issus de l'activité d'entretien, dans le cas d'un tas de branches, celles-ci ne devront pas être entremêlées. Les branchages ne seront pas en mélange avec de la terre, de la boue, des pierres, de la tonte ou des feuilles mortes... Il est conseillé d'éviter les résineux et les lauriers pour les jeunes plantations (effet de toxicité).

SPECTACLE VIVANT

Le conseil municipal, en accord avec l'Association d'Education Populaire, valide la programmation du spectacle « les banquettes arrières » proposé par l'agglomération du Choletais le 9 novembre 2019. La réservation des billets se fait dès maintenant auprès de la mairie, spectacle gratuit.

ELECTIONS MUNICIPALES 2020 : à vos agendas

Les élections municipales de 2020 auront lieu les 15 et 22 mars prochains, a annoncé hier le ministère de l'Intérieur La règle est maintenant la suivante : les inscriptions sont possibles toute l'année, mais pour pouvoir participer à un scrutin, il faut s'être inscrit avant le vendredi 7 février 2020.

IV. Informations diverses :

INTIATIVE EMPLOIS

Une Structure d'Insertion par l'Activité Economique sur votre territoire

Initiatives Emplois...

- Accompagne des personnes dans leur recherche d'emploi
- Soutient les employeurs dans leurs recrutements

**Faire appel à Initiatives Emplois,
c'est entreprendre différemment.**



*Acteur du champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), centré sur le volet « EMPLOI »,
Initiatives Emplois porte des projets durables, ancrés sur le territoire,
créateurs de richesses et d'emplois locaux.*



02 41 56 11 13

@ initiatives.emplois@orange.fr

Siège : 2 rue du comte de Champagny - Vihiers 49310 LYS HAUT LAYON

Antenne : Neufbourg -Thouarcé 49380 BELLEVIGNE EN LAYON

Permanences : Mairie - Brissac 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Centre social - Chemillé 49120 CHEMILLE EN ANJOU

L'Agglomération du Choletais engagée dans le tri sélectif !

En juin 2018, de nouvelles consignes de tri on été mises en place pour l'ensemble des foyers de l'Agglomération du Choletais.

Tous les emballages sont maintenant déposés dans le bac, car ils sont dorénavant recyclés et valorisés.

Malgré les nouvelles consignes, beaucoup plus faciles à gérer au quotidien, certains comportements n'ont malheureusement pas changé.

Depuis de nombreuses années maintenant, certains bacs jaunes ne sont pas ramassés lors de la collecte.

Les consignes ne sont, en effet, pas toujours respectées. Dans ces cas-là, les usagers impactés appellent généralement le service Gestion des Déchets et des explications leur sont fournies.

Dans un souci de pédagogie et de sensibilisation, les agents de collecte de l'Agglomération du Choletais apposeront à partir de la semaine prochaine un ruban adhésif avec l'inscription "erreur de tri" sur le bac jaune non ramassé.

Pour rappel, les erreurs les plus généralement commises sont :



- présence de cartons bruns dans le bac jaune. Ce type de carton doit être déposé à la déchèterie,
- les emballages sont mis dans des sacs noirs et ensuite dans la poubelle jaune. Ils doivent être déposés en vrac directement dans le bac,
- présence de verre, alors que les contenants en verre sont à déposer dans les colonnes d'apport volontaire positionnées partout dans l'agglomération à cet effet.

A l'heure où chacun semble de plus en plus sensibilisé au respect de notre environnement et plus généralement à l'écologie, il est important que chacun respecte les consignes de tri pour le bien de tous.

Pour toute question, chaque usager peut appeler le service Gestion des Déchets au 0 800 97 49 49 (appel gratuit).

V AGENDA :

- | | |
|---------------------|---|
| 9 août 2019 : | visite de l'envers du décor de 14h à 16h réservation 02.41.49.80.00 |
| 10 août 2019 : | Fête du village de la Raimbaudière |
| 18 août 2019 : | Fête de l'été |
| 22 août 2019 : | visite « l'histoire de saint paul du bois de 14h30 à 16h30 réservation 02.41.49.80.00 |
| 7 septembre 2019 : | Matinée pêche à la truite |
| 29 septembre 2019 : | Bal country |
| 12 octobre 2019 : | Banquet classes O et 5
Spectacle au théâtre : groupe Russe |
| 26 octobre : | Disco du basket à Somloire |
| 9 novembre 2019 : | Spectacle vivant : « Les banquettes arrières » |
| 10 novembre 2019 : | Commémoration de la guerre 14-18 |
| 24 novembre 2019 : | Marché de Noël |
| 7 décembre 2019 : | Soirée Foot |

Vous retrouverez toutes les dates de manifestations sur le site internet : dans agenda

www.saintpauldubois.com et application INTRAMUROS sur mobile